



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

UNESCO

Question écrite n° 68864

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le soutien à certains sites français pour leur inscription au patrimoine mondial de l'Unesco. Aux termes des orientations devant guider la mise en oeuvre de la convention du patrimoine mondial, chaque Etat partie a la possibilité de soumettre à l'Unesco une liste indicative qui constitue l'inventaire des biens culturels et naturels situés sur son territoire. Aussi, il lui demande de lui préciser les modalités de ce choix et de lui indiquer les moyens qui ont été mis en oeuvre afin de favoriser l'inscription des sites français qui le méritent.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68864

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6403